

ADAPTATIONS SALARIALES :

modifications MENSUELLES

Juin 2026

Liste définitive - Version n°

CP		Modification							
N°	Nom	Type	Effet	Précisions	Statut	Avec plafonnement			Sans plaf.
						%	Montant mensuel	Montant horaire	
102.02	Carrières de petit granit et calcaire à tailler Provinces Liège et Namur	Eco-chèques	01-06-26	Octroi des éco-chèques	-	-	-	-	-
102.02	Carrières de petit granit et calcaire à tailler Provinces Liège et Namur	Indexation	01-06-26	Indexation des salaires minima et effectifs : - ≤ 4000€ ETP : 1 % non plafonné - > 4000€ ETP : 1 % plafonné (= 40 € ETP) Indexation de 1 % : - des primes d'équipes - de la prime pour horaire décalé - des indemnités complémentaires de chômage temporaire pour raisons économiques ou d'intempéries (gel, neige, verglas) - de l'indemnité complémentaire en cas de maladie de longue durée	En cours	1,00%	40,00	0,2429	-
102.04	Carrières de grès et quartzite	Eco-chèques	01-06-26	Octroi des éco-chèques	-	-	-	-	-
102.11	Ardoisières, carrières de coticules et pierres à rasoir de kaolin et de sable Provinces du BW, Hainaut, Liège, Luxembourg et Namur	Indexation	01-06-26	Indexation des salaires minima et effectifs : - ≤ 4000€ ETP : 1 % non plafonné - > 4000€ ETP : 1 % plafonné (= 40 € ETP)	En cours	1,00%	40,00	0,2429	-
106.02	Industrie du béton	Frais transport	Rétroactif	Modification au 01/02/2026: - privé	-	-	-	-	-
111.03	Montage de ponts & charpentes	Prime	01-06-26	Prime de vacances 186,21 €	-	-	-	-	-
112.00	Entreprises de garage	Eco-chèques	01-06-26	Octroi des éco-chèques	-	-	-	-	-

CP		Modification								
								Avec plafonnement		Sans
115.03	Miroiterie et fabrication de vitraux d'art	Eco-chèques	01-06-26	Eco-chèques à calculer avec les paies de juin	-	-	-	-	-	
115.03	Miroiterie et fabrication de vitraux d'art	Indexation	01-06-26	Indexation des salaires minima et effectifs : - ≤ 4000€ ETP : 2 % non plafonné - > 4000€ ETP : 2 % plafonné (= 80 € ETP) Indexation de 2 % : - des primes d'équipes	En cours	2,00%	80,00	0,4858	-	
115.09	Secteur professionnel auxiliaire du verre	Indexation	01-06-26	Indexation des salaires minima et effectifs : - ≤ 4000€ ETP : 2 % non plafonné - > 4000€ ETP : 2 % plafonné (= 80 € ETP) Indexation de 2 % : - des primes d'équipes	En cours	2,00%	80,00	0,4880	-	
125.02	Scieries et industries connexes	Eco-chèques	01-06-26	Eco-chèques à calculer avec les paies de juin	-	-	-	-	-	
125.03	Commerce du bois	Eco-chèques	01-06-26	Eco-chèques à calculer avec les paies de juin	-	-	-	-	-	
126.00.00 (ouv)	Ameublement et industrie transformatrice du bois (ouvriers)	Titres-repas	01-06-26	Instauration ou augmentation des titres-repas	-	-	-	-	-	
126.00.00 (ouv)	Ameublement et industrie transformatrice du bois (ouvriers)	Eco-chèques	01-06-26	Octroi des éco-chèques Rmq: suppression des écochèques au 31 mai 2026 Dernière octroi pour la période de référence du 01.06.2025 au 31.05.2026.	-	-	-	-	-	

CP		Modification								
								Avec plafonnement		Sans
126.00.02 (emp)	Ameublement et industrie transformatrice du bois (employés)	Eco-chèques	01-06-26	Octroi des éco-chèques	-	-	-	-	-	
126.00.02 (emp)	Ameublement et industrie transformatrice du bois (employés)	Prime	01-06-26	Calcul et octroi de la prime annuelle de 330,84 €	-	-	-	-	-	
126.00.02 (emp)	Ameublement et industrie transformatrice du bois (employés)	Titres-repas	01-06-26	Instauration ou augmentation des titres-repas	-	-	-	-	-	
127.00	Commerce de combustibles	Eco-chèques	01-06-26	Eco-chèques à calculer avec les paies de juin	-	-	-	-	-	
132.00.02 (emp)	Travaux techniques agricoles et horticoles (employés)	Prime	01-06-26	Calcul et octroi de la prime annuelle de 330,73 €	-	-	-	-	-	
140.01	Autobus et autocars	Eco-chèques	01-06-26	<u>Pour le personnel de garage uniquement</u> Octroi des éco-chèques	-	-	-	-	-	
140.01	Autobus et autocars	Eco-chèques	01-06-26	<u>Pour le personnel roulant des Services Réguliers Spécialisés et des Services Occasionnels</u> Calcul et octroi des éco-chèques avec les paies de juin	-	-	-	-	-	
142.01	Récupération de métaux	Augm. conv.	01-06-26	Augmentation de l' indemnité de sécurité d'existence en cas de : - Chômage économique, intempéries ou pour force majeure (en cas d'incendie dans l'entreprise) - Vacances jeunes et seniors	-	-	-	-	-	
142.01	Récupération de métaux	Eco-chèques	01-06-26	Octroi des éco-chèques Rmq: suppression des écochèques au 31 mai 2026 Dernière octroi pour la période de référence du 01.06.2025 au 31.05.2026.	-	-	-	-	-	

CP		Modification								
							Avec plafonnement			Sans
142.01	Récupération de métaux	Frais transport	01-06-26	Modification: - Vélo	-	-	-	-	-	
142.01	Récupération de métaux	Indexation	01-06-26	Le supplément horaire d'ancienneté est indexé de 20 % . Le montant de base sectoriel est fixé à: 0,06 € à partir de 5 ans d'ancienneté 0,12 € à partir de 10 ans d'ancienneté 0,18 € à partir de 15 ans d'ancienneté.	-	-	-	-	-	
142.01	Récupération de métaux	Titres-repas	01-06-26	Instauration ou augmentation des titres-repas	-	-	-	-	-	
142.02	Récupération de chiffons	Frais transport	Rétroactif	Au 01/02/2026 , modifications : - Vélo	-	-	-	-	-	
144.00.00 (ouv)	Agriculture (ouvriers)	! Info new's	01-06-26	Introduction d'une indemnité de séparation de 2,00 € par jour de travail entamé octroyée aux : - ouvriers occasionnels ; - ouvriers qui, en combinaison avec un travail occasionnel, sont engagés pour une durée maximale de 6 semaines sous contrat à durée déterminée ou pour un travail nettement défini.	-	-	-	-	-	
144.00.00 (ouv)	Agriculture (ouvriers)	Frais transport	Rétroactif	Au 01/02/2026 , modifications : - Vélo	-	-	-	-	-	
144.00.02 (emp)	Agriculture (employés)	Frais transport	Rétroactif	Au 01/02/2026 , modifications : - Vélo	-	-	-	-	-	
144.00.02 (emp)	Agriculture (employés)	Prime	01-06-26	Calcul et octroi de la prime annuelle de 331,88 €	-	-	-	-	-	
145.00.00 (ouv) - sauf 145.04.00	Horticulture, sauf parcs et jardin (ouvriers)	! Info new's	01-06-26	Introduction d'une indemnité de séparation de 2,00 € par jour de travail entamé octroyée aux : - ouvriers occasionnels ; - ouvriers qui, en combinaison avec un travail occasionnel, sont engagés pour une durée maximale de 6 semaines sous contrat à durée déterminée ou pour un travail nettement défini.	-	-	-	-	-	
145.00.00 (ouv) - sauf 145.04.00	Horticulture, sauf parcs et jardin (ouvriers)	Frais transport	Rétroactif	Au 01/02/2026 , modifications : - Vélo	-	-	-	-	-	
145.00.02 (emp) - sauf 145.04.02	Horticulture, sauf parcs et jardins (employés)	Frais transport	Rétroactif	Au 01/02/2026 , modifications : - Vélo	-	-	-	-	-	

CP		Modification								
								Avec plafonnement		Sans
145.00.02 (emp) - sauf 145.04.02	Horticulture, sauf parcs et jardins (employés)	Prime	01-06-26	Calcul et octroi de la prime annuelle de 331,88 €	-	-	-	-	-	
145.04.00 (ouv)	Aménagement de parcs et jardins (ouvriers)	! Info new's	01-06-26	Introduction d'une indemnité de séparation de 2,00 € par jour de travail entamé octroyée aux ouvriers qui, en combinaison avec un travail occasionnel dans le secteur, sont engagés pour une durée maximale de 6 semaines sous contrat à durée déterminée ou pour un travail nettement défini.	-	-	-	-	-	
145.04.00 (ouv)	Aménagement de parcs et jardins (ouvriers)	Frais transport	Rétroactif	Au 01/02/2026, modifications : - Vélo	-	-	-	-	-	
145.04.02 (emp)	Aménagement de parcs et jardins (employés)	Frais transport	Rétroactif	Au 01/02/2026, modifications : - Vélo	-	-	-	-	-	
145.04.02 (emp)	Aménagement de parcs et jardins (employés)	Prime	01-06-26	Calcul et octroi de la prime annuelle de 331,88 €	-	-	-	-	-	
149.02	Carrosserie	Eco-chèques	01-06-26	Octroi des éco-chèques	-	-	-	-	-	
149.03	Métaux précieux	Frais transport	Rétroactif	Au 01/04/2026, modifications : - Vélo	-	-	-	-	-	
149.04	Commerce du métal	Eco-chèques	01-06-26	Octroi des éco-chèques	-	-	-	-	-	
200.00	CP auxiliaire pour employés	Eco-chèques	01-06-26	Octroi des éco-chèques	-	-	-	-	-	
200.00	CP auxiliaire pour employés	Prime	01-06-26	Calcul et octroi de la prime annuelle de 330,84 €	-	-	-	-	-	
201.00	Commerce de détail indépendant	Frais transport	01-06-26	Indemnité vélo : 0,29 €/Km	-	-	-	-	-	

CP		Modification								
								Avec plafonnement		Sans
202.00	Commerce de détail alimentaire	Eco-chèques	01-06-26	Ocrtoi des éco-chèques	-	-	-	-	-	
202.00	Commerce de détail alimentaire	Prime	01-06-26	Calcul et octroi de deux primes annuelles : - de 75,80 € - et de 333,62 €	-	-	-	-	-	
202.01	Moyennes entreprises d'alimentation	Frais transport	01-06-26	Indemnité vélo : 0,29 €/Km	-	-	-	-	-	
227.00	Secteur audio-visuel	Eco-chèques	01-06-26	Eco-chèques à calculer avec les paies de juin	-	-	-	-	-	
303.01	Production de films	Indexation	01-06-26	Indexation des salaires minima et effectifs : - ≤ 4000€ ETP : 2 % non plafonné - > 4000€ ETP : 2 % plafonné (= 80 € ETP)	En cours	2,00%	80,00	0,4858	-	
306.00	Entreprises d'assurances	Prime	01-06-26	Calcul de la prime annuelle d'un montant de 150 € brut , à défaut d'avantage équivalent net de 100 €	-	-	-	-	-	
314.00	Coiffure et soins de beauté	Indexation	01-06-26	Indexation des salaires minima et effectifs : - ≤ 4000€ ETP : 2 % non plafonné - > 4000€ ETP : 2 % plafonné (= 80 € ETP) Indexation de 2 % : - de l'indemnité outils de travail personnels	En cours	2,00%	80,00	0,4858	-	
317.00	Services de gardiennage et/ou de surveillance	! Info new's	Rétroactif	Au 01/02/2025 , remboursement des frais de stationnement liés à l'exécution du travail à condition que: - les prestations soient effectuées à la suite d'un appel intervenu dans un délai de 48h, - usage du véhicule privé du travailleur - utilisation nécessaire du véhicule privé du travailleur compte tenu de la nature des prestations et des horaires de travail, - aucun emplacement de stationnement (gratuit) n'est mis à disposition par le client ou l'employeur, - le travailleur fournit des pièces justificatives.	-	-	-	-	-	

CP		Modification								
							Avec plafonnement			Sans
320.00	Pompes funèbres	! Info new's	Rétroactif	Au 01/04/2026: - Suppression du pourcentage de dégressivité pour les étudiants - Adaptation des modalités pour la prime de garde	-	-	-	-	-	-
326.00	Gaz & électricité	Indexation	01-06-26	Indexation des salaires minima précédents : - ≤ 4000€ ETP : 0,3405 % non plafonné - > 4000€ ETP : 0,3405 % plafonné (= 13,62 € ETP) Indexation de 0,3405 % : - de l'indemnité d'inconfort - de la prime de secourisme	En cours	0,3405%	13,62	0,0900	-	-
340.00	Sociétés de logement social agréées en RBC	Eco-chèques	01-06-26	Octroi des éco-chèques	-	-	-	-	-	-
341.00	Intermédiation en services bancaires et d'investissement	Eco-chèques	01-06-26	Octroi des éco-chèques	-	-	-	-	-	-
CAP	CAP en Région Wallonne (AVIQ)	Indexation	01-06-26	Les CAP en Région Wallonne (AVIQ) uniquement sont indexés suivant la commission paritaire à laquelle ils sont rattachés.	-	-	-	-	-	-